



CHARTRE DES JARDINIERS

Nous, propriétaires-gestionnaires, jardiniers de parcs et jardins privés historiques et/ou remarquables, nous engageons à :

1.

Cultiver, protéger, mettre en valeur nos jardins historiques et remarquables en respectant l'histoire et l'esprit des lieux

2.

Partager avec les visiteurs l'art et la beauté de nos jardins protégés, les sauvegarder pour les générations futures

3.

Préserver et faire connaître au mieux la biodiversité de ce patrimoine vivant et fragile

4.

Dans le contexte du réchauffement climatique, nous former aux bonnes pratiques et techniques de jardinage économes en eau et les utiliser au mieux

5.

Favoriser la transmission des savoirs et des techniques utilisées dans nos jardins (taille, horticulture, maraîchage, arboriculture, gestion de l'eau, lutte raisonnée contre les maladies et parasites, etc.)

6.

Faire tous nos efforts pour être un modèle d'exemplarité

7.

Nous entraider, partager nos expériences et les connaissances acquises

